

# Procès-Verbal

## Séance du 30 juin 2022

Séance : 19h00-20h15

Président de Séance : Chabaud Jean-Louis,

Étaient présents :

Mmes Chaillan Delphine, Kaluza Véronique,  
Mrs Elie Madoux, Sabarly Alain, Bee Sébastien, Brard Richard, VIVICORSI Pierre-Louis,  
MESTRE Bastien

Secrétaire de Séance : Danger Marine

Le Maire propose l'adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2022. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque et, est adopté à l'unanimité.

Il demande au Conseil Municipal le rajout de 3 points à l'ordre du jour du Conseil municipal

- VENTE COMMUNE / OLLIVIER DIGIOCOMO
- Décision Modificative
- Choix du mode de publicité des actes

Il a été délibéré les sujets suivants :

- **Perception et reversement de la Taxe d'aménagement par la Commune et la CCAPV.**  
Le conseil communautaire a décidé d'engager une procédure de transfert de la compétence « instauration, fixation et recouvrement de la Taxe d'aménagement » des communes vers la communauté de communes, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Approuvé à l'unanimité.
- **Engagement de la commune à déposer auprès de la DDT un dossier d'aide, pour l'appel à projet de la voie de déserte forestière « des Fayes ».**  
Approuvé à l'unanimité
- **Décision Modificative n°1 sur le Budget Principal.** Approuvé à l'unanimité.
- **Vente immobilière de la Commune au profit de Mme Laetitia OLLIVIER DIGIACOMO.** Approuvé à l'unanimité.
- **Décision Modificative n°2** sur le budget principal relatif à l'exécution de travaux. Approuvé à l'unanimité.

- Choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Les communes de moins de 3 500 Habitants peuvent faire un choix. Le conseil municipal décide à l'unanimité, la publication papier. Les délibérations sont visibles sur demande aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Deux points ont été abordés en question diverse.

- Intervention concernant les échanges de parcelles relatif à 331 ha de biens sans maîtres et 563 ha de biens non délimités  
La commune s'est portée candidate pour un accompagnement dans le cadre du projet FEADER
- Echanges sur l'arrivée du nouveau Médecin sur la Commune (logement, rencontre avec le Docteur Bomier)
- Réflexion sur le manque de logements touristiques. Une demande d'inventaire a été formulée par Monsieur le Maire
- Points sur l'installation des composteurs collectifs. Une inauguration prévue le 11 juillet à 9h00.
- Intervention sur le vernissage de l'exposition des monstres marins mis en place pendant deux mois dans la salle de la Distillerie
- Echange sur la Fête de la Saint Jean, très réussie.
- Intervention sur le problème des déjections canines sur la voie publique. Deux administrés sont venus assister au débat afin d'émettre leurs doléances et trouver une solution.  
Il a été évoqué les arrêtés municipaux déjà en place et noté une faible évolution positive du comportement des usagers, qui reste néanmoins trop faible.  
Le Maire se réserve la possibilité à la fin de l'été, si la situation n'évolue pas de façon satisfaisante, de mettre un nouvel arrêté municipal